



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département 11
Arrondissement de Narbonne

COMMUNE DE ROQUEFORT DES CORBIERES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délibération n° 2025-51 Séance du 1^{er} août 2025

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Date de convocation : 28 juillet 2025

Date d'affichage de la convocation : 28 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier du mois d'août à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de *Luc CASTAN, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : **13**

ALLALI Sandra, BENAUSSE Geneviève, BOULAIN Jackie, CASTAN Luc, DESSI Sergio, FERRY Gérard, HURAUX Yves, MAVIT Olivier, PUJOLAS Stéphanie, ROMUALDO Audrey, THERON-CHET Marie-Christine, VERISSIMO Aude, VIE Pierre.

Nombre de conseillers présents : **11**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : **0**

Absent non excusé : **0**

Procurations : **2**

Mme Audrey ROMUALDO donne procuration à Mme Sandra ALLALI

Mr Sergi DESSIO donne procuration à Mr Gérard FERRY

Secrétaire de séance : Gérard FERRY

Exposé du rapport :

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal en date du 2 juin 2025 doit à nouveau être modifié :

- en cas de création de poste (Filière Enfance Jeunesse - délibération N° 2025-50)
- en cas de suppressions de postes (Filière Administrative – délibérations N° 2025-48 et 2025-49).

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 2 juin 2025,
Considérant les délibérations modifiant le tableau des emplois au 1^{er} septembre 2025,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30 juin 2025,

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

De modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2025 :

TABLEAU DES EFFECTIFS MIS A JOUR LE 1^{er} septembre 2025			
Cadres d'emplois et grades	Catégorie	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Emplois PERMANENTS TITULAIRES			
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Administration générale : rédacteur titulaire	B	1 poste à 35h	Poste occupé
Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1 poste à 35h	Poste occupé
Adjoint administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1 poste à 35h	Poste occupé
Adjoint administratif	C	1 poste à 29 H	Poste occupé
SECTEUR TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1 poste à 35h	Poste occupé
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2 postes à 35h	2 Postes occupés
SECTEUR ENFANCE/JEUNESSE			
Adjoint social principal 1 ^{ère} classe	C	1 poste à 35 h	Poste occupé
Adjoint d'animation principal ATSEM	C	1 poste à 29h	Poste occupé
Adjoint technique territorial	C	1 poste à 30h	Poste occupé
Directeur de micro-crèche – Educateur Territorial de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	1 poste à 35h	Poste occupé
Adjoint de direction de micro-crèche Auxiliaire Puériculture 2 ^{ème} classe	B	1 poste à 35h	Poste occupé
SECTEUR POLICE MUNICIPALE			
Brigadier-Chef principal	C	1 poste à 35h	Poste occupé

Emplois PERMANENTS en CDI			
Adjoint technique territorial	C	1 poste à 25 h 09 (annualisé)	Poste occupé
Emplois PERMANENTS en CDD			
SECTEUR TECHNIQUE			
Adjoint technique territorial	C	1 poste à 16h00	Poste vacant
SECTEUR ENFANCE ET JEUNESSE			
Auxiliaire de puériculture principal de 1ere classe	C	1 poste à 35 h	Poste occupé
Assistante de puériculture Agent social	C	1 poste à 30h	Poste vacant
Référent " Santé et Accueil inclusif "	A	1 poste à 10h par an	Poste occupé
Assistante de puériculture Agent social ou adjoint technique	C	1 poste à 35h	Poste occupé
Emplois non permanents			
Adjoints techniques ou Administratifs accroissement activité	C	3 postes	3 Postes occupés
Adjoints techniques ou administratifs saisonniers	C	0 poste	0 Poste vacant

Entendu le rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

13 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION

DÉCIDE

ADOPTE le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de ROQUEFORT-des-CORBIERES, chapitre 6, article 64.

Le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférant.

Fait et délibéré en séance

Le 1^{er} août 2025

Affichée le : 6 août 2025

Publiée le : 6 août 2025

Transmise au Représentant de l'État le : 5 août 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Secrétaire de séance

FERRY Gérard



Le Maire

CASTAN Luc

